

## La société civile et Endundo mettent les points sur les « i »

*La société civile environnementale a fait le vendredi 27 août 2010 au siège du réseau des ressources naturelles dans la commune de Barumbu, la restitution de sa rencontre avec le ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme, José Endundo, laquelle a eu lieu le 24 août 2010. Plusieurs points ont été débattus au cours de cette rencontre. Les activistes de la société civile ont fait savoir au ministre leur position sur chaque question. Joseph Bobia, coordonnateur du Réseau ressources naturelles, et René Ngongo de Greenpeace, ont fait le compte rendu à la presse.*

Ils ont salué les efforts fournis par le ministre dans la production des mesures d'application du Code forestier dont certaines ont permis, la mise en place de la revue légale ayant abouti à la conversion de 65 titres forestiers sur les 165. Cette décision, ont-ils dit, a réjoui par toutes les parties prenantes étant donné que l'exploitation industrielle du bois n'a jamais profité ni à l'Etat congolais, ni aux communautés forestières mais.

Elle a plutôt contribué à entretenir la pauvreté des populations locales et autochtones. Cependant, la société civile a reproché au ministre le repêchage de 16 titres forestiers appartenant à quelques entreprises forestières sous prétexte de sauver les emplois dans un secteur où les employés travaillent à leurs risques et périls pour un salaire moyen ne dépassant pas 30.000 FC mensuellement. Pour les orateurs, le prétexte de sauver les emplois ne tient pas la route.

En repêchant ces entreprises, le gouvernement doit clarifier sa position sur le processus REDD car c'est vouloir à la fois quelque chose et son contraire. Ils déplorent le fait que deux des délégués participant aux différentes négociations à travers le monde n'ont pas été alignés dans la délégation qui est allée en Allemagne. L'information reçue à leur niveau confirme le refus d'engager l'élite locale à certains postes de responsabilité sous prétexte d'incompétence. L'intervention du PNUD comme agent fiduciaire pour gérer les fonds du projet Isangi dans la Province Orientale pour le compte de la société civile est inacceptable étant donné que ce projet a été conçu et proposé à la BAD par la société civile environnementale elle-même. Elle recommande au ministre de la considérer comme un partenaire à part entière dans le processus REDD en lui accordant des ressources qu'il faut à l'instar des organisations internationales.

Il a été également question des textes relatifs aux forêts communautaires locales. La société civile environnementale s'inquiète du rôle joué par certains fils et filles de ce pays qui au lieu de servir la patrie, s'évertuent à induire les autorités en erreur. Les orateurs ont signalé qu'à côté des textes consensuels déposés au ministère, il y a aussi des textes dits « harmonisés » sur les forêts communautaires. La société civile environnementale ne reconnaît pas avoir pris part à l'harmonisation de ces textes. Elle demande au ministre de ne considérer que les textes ayant fait l'objet du consensus lors des discussions par les parties prenantes et de les soumettre à la signature dans les meilleurs délais pour que les forêts des communautés locales deviennent une réalité en Rd Congo.

La société civile environnementale n'émet pas sur la même longueur d'ondes que le gouvernement qui privilégie le macro- zonage par rapport au micro- zonage. Pour elle, le micro- zonage donne une opportunité pour que les droits fonciers des populations locales et autochtones soient perçus à travers une cartographie participative. Alors que le macro- zonage

ne tiendra pas compte des droits des communautés locales. Habitué à tendre la main, le gouvernement serait prêt à accepter un financement extérieur pour le macro- zonage.

La société civile environnementale a recommandé au ministre de bien mettre en avant la transparence et le respect des principes de base dans la signature des contrats de gré à gré sans travailler en partenariat avec les ONG locales. Elle lui conseille aussi de consulter et de faire participer les différentes parties prenantes dans le processus d'élaboration de la politique forestière.

Etait également dans la salle, le chef coutumier du territoire de Kutu, Nkasomi, dans le Bandundu, venu se plaindre auprès de la société civile du comportement d'une société d'exploitation de bois dans cette contrée. Cette société continue à semer la tension entre les différents groupements.

Le Phare, Lundi 30 Août 2010 22:59

**Jean- René Bompolonga**